

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 05 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme IDIART Claudine, M. GOICOECHEA Iñaki,.

A été nommée comme secrétaire de séance : M. LEKUMBERRY Xantxo

Date convocation : 31/08/2023

Date d'affichage : 31/08/2023

DECISION N° 1 : ADHESION A L'ASSOCIATION GURE GAIN ET VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION (Nomenclature 7.10 – Divers)

Monsieur le Maire indique que la présente délibération annule et remplace la délibération du 08 septembre 2022 relative au versement d'une aide pour le maintien du poste au sein de l'association Baigura Mendi Elkarte.

Monsieur le Maire indique que l'association Gure Gain a pour objet d'initier, d'impulser et d'accompagner les projets collectifs en lien prioritairement avec l'agriculture en vue :

- Du maintien et du développement de l'économie agricole
- De la valorisation des zones agropastorales
- De la cohabitation de l'agriculture avec les autres usagers du territoire,

sur le territoire des communes de Bidarray, d'Hélette, d'Irissarry, de Louhossoa, de Macaye, de Mendionde, d'Ossès et de Saint Martin d'Arrossa.

Pour atteindre ces objectifs, l'association pourra mener toute action concourant à l'objet ci-dessous, par elle-même ou en partenariat avec d'autres structures ou d'autres acteurs, notamment grâce à ses relations transfrontalières. Elle mobilisera tous moyens humains, techniques, financiers pour la réalisation de ses objectifs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'aider financièrement l'association GURE GAIN, à hauteur de 1 900 euros par an, sur les exercices 2023-2024 et 2025,
- DECIDE de verser la contribution annuelle de 100 euros sur les exercices 2023-2024 et 2025 et d'affecter cette dépense sur l'article 6281 – Concours divers (cotisations),
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 05 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 08/09/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 08/09/2023